

## **Compte rendu du conseil municipal du jeudi 15 décembre 2022**

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLEVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT excusés.

### **Pole enfance / Médiathèque : présentation du projet et du chiffrage et demande DETR**

Le cabinet d'architectes SABA a transmis le projet du pôle enfance/médiathèque ainsi que le chiffrage, le coût des travaux, des options et honoraires est de 2 155 150.00 € HT

Le permis de construire sera déposé en début d'année et la consultation des entreprises aura lieu en mars 2023. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2023.

La commune va déposer un dossier de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), programme 2023 au titre de la construction d'infrastructures périscolaires auprès de la Sous-Préfecture en sollicitant une aide d'un montant de 393016.00€.

### **Aménagement rue de Moudennou : marché réseaux eaux pluviales**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Moudennou, Morlaix communauté va changer les réseaux d'eau et d'assainissement et la commune doit refaire le réseau d'eaux pluviales.

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 93863.60 € HT

### **Chèques cadeau personnel communal**

A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer à chaque agent des chèques cadeau d'une valeur de 100.00 €.

### **Désignation d'un correspondant incendie et secours**

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 prévoit dans son article 13 l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours dans chaque conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Gérard POULIQUEN comme correspondant incendie et secours.

### **Aide BAFA**

Depuis quelques années, il est compliqué de trouver des animateurs pour travailler au centre de loisirs et à l'animation jeunesse. Afin d'inciter les personnes de Guiclan à passer le BAFA, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une aide de 25% du cout du BAFA sur justificatif de la facture de la formation et sous condition d'un engagement de faire ses stages et de travailler dans les structures de la commune sur un période d'un an sous condition de places. Une convention sera signée entre les 2 parties.

### **Dénomination de l'espace multigénérationnel**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer l'espace multigénérationnel situé à l'arrière de la mairie: « Park an Dudi »